REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF
COURSE DE COTE DE GISORS

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASA Pays de Dieppe organise le Jeudi 18 Mai 2023 une compétition automobile régionale dénommée : 33ème Course de côte régionale de Gisors.
Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2023 coefficient 1, les Challenges de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2023 et le Challenge de l'ASA Pays de Dieppe.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile de Normandie sous le numéro 18 en date du 01/02/2023, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 88 en date du 01/02/2023.

Organisateur technique

Nom : Ecurie Porte Normande
Adresse : Mairie – 27140 Gisors
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	C. FAULIN-LECAT	Licence n°126053
Commissaires Sportifs	C. BOUCHARD	Licence n°35065
	M. TESNIERE	Licence n°125487
Directeur de Course	H. VERGNORY	Licence n°7092
Directeur de Course Adjoint	J.Y. FAULIN	Licence n°_____
Commissaires Techniques	J. SALENNE	Licence n°18219
	J.L. AUBLE	Licence n°4592
	C. BOGEMANS	Licence n°44924
Chargé de la mise en place des moyens	D. BANSARD	Licence n°9290
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	D. VIGER	Licence n°47235
Chargé des Commissaires de route	P. BRION	
Chronométreur	R. VOISIN	Licence n°211834

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	http://asapaysdedieppe.free.fr/
Ouverture des engagements	dès réception du visa	https://engagements.rallygt.fr/
Clôture des engagements	Sam 13/05/2023 *23h59*	
Publication de la liste des engagés	Lun 15/05/2023	https://engagements.rallygt.fr/
Vérifications administratives	Jeu 18/05/2023 *07h00 à 09h15*	Salle Charpillon Mairie de Gisors

Vérifications techniques	Jeu 18/05/2023 *07h15 à 09h30*	Parc Concurrents Déviation Gisors
Briefing des commissaires	Jeu 18/05/2023 *07h30*	Mairie de Gisors
Briefing des concurrents		Remise écrit aux concurrents lors des vérifications administratives
1ère réunion du Collège des commissaires	Jeu 18/05/2023 *08h00*	Mairie de Gisors
Réunions suivantes du Collège	Fixées par le président	Mairie de Gisors
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Jeu 18/05/2023 *10h00*	Pré-grille
Essais non chronométrés	Jeu 18/05/2023 *08h30 à 10h00*	
Essais chronométrés	Jeu 18/05/2023 *10h15 à 12h00*	
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Jeu 18/05/2023 *12h15*	Pré-grille
1ème Montée de course	Jeu 18/05/2023 *A partir de 14h00*	
2ème Montée de course	Jeu 18/05/2023 *à l'issue de la 1ère*	
3ème Montée de course	Jeu 18/05/2023 *à l'issue de la 2ème*	
4ème Montée de course	Jeu 18/05/2023 *à l'issue de la 3ème*	
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé	Pied de la côte
Remise des prix	Jeu 18/05/2023 *Dès la fin de la course*	En bas de la côte

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Les dates, horaires et lieux des vérifications administratives et techniques sont indiqués 1.2P Horaires.
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
Adresse : Garage AUTO LOISIRS à Gisors
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Jeudi 18 mai 2023 à 09h30.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Si un pesage des voitures est prévu, il sera indiqué aux concurrents lors des vérifications.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Un véhicule navette sera à la disposition des pilotes pour le transfert entre la Mairie et le Parc Concurrents.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements se feront en ligne sur la plateforme https://engagements.rallygt.fr/ jusqu'aux dates et heures de clôture prévus à l'article 1.2P Horaires.
Un bulletin d'engagement version papier sera à disposition sur le site http://asapaysdedieppe.free.fr/
L'adresse-postale d'expédition se trouvera sur le dit-formulaire.
Le règlement des droits d'engagement se fera sur place lors des vérifications administratives.
Tout forfait doit être indiqué sans délai aux coordonnées se trouvant dans l'accusé de réception d'engagement.
Contact engagement : Raphael VOISIN Tél : 06.51.77.62.54 Mail : rvoisin@rallygt.fr

Les droits d'engagement sont fixés à 220€, réduits à 110€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.
La publicité obligatoire et la publicité optionnelle seront précisées par un additif de l'Organisateur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Gisors se déroule sur la D57 dans le sens Gisors => Vaudancourt.
La course se déroulera en 4 montées.
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ .....au niveau de l'intersection avec V.O. de Boisgeloup
Arrivée ..... 1400 mètres après
Pente moyenne 4%
Longueur du parcours 1400m
Modalités de retour au départ .....en convoi, par la route de course
Parc de départ .....sur le C.D. 157 avant l'intersection
Parc d'arrivée ..... sur le C.D. 157 après la chicane

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès se fait par la C.D. 157.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : .....C.D. 157 et V.O. Boisgeloup

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le Parc concurrents sera situé sur la rocade de Gisors entre le C.D. 915 et la C.D. 181.
Le Parc concurrents sera accessible à partir du Jeudi 18 Mai 2023 07h00
Les remorques devront être garées au Parc concurrents

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé au pied de la côte après la dernière manche de course.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : .....Mairie de Gisors
- pendant les essais et la course au parc départ .....Pré-grille
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée ..... Pied de la côte

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanences se tiendra au Car Podium.
Téléphone permanence n° 06.09.91.15.15 Dominique BANSARD
Centre de secours le plus proche : Gisors / Téléphone : 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Indiqué dans l'article 1.2P Horaires.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- un classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

Jour et horaire de la Remise des Prix indiqués dans l'article 1.2P Horaires.